

## Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 14 mars 2005, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Éric Poiré, Rolande Cloutier-Rossignol, Yvan Verville, Claude Morin, Dianne Duchesne, Rock Morin et Louis Dessureault. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2005-03-031

### 2. ADOPTION DE L=ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Claude Morin et résolu :

QUE : L=ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l=ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal des sessions du 14 février et celui du 28 février 2005;
4. Approbation des comptes à payer :
  - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
    - Au montant de 75 591,65 \$;
  - b) Liste préliminaire à l=émission des chèques au montant de 27 083,89 \$;
  - c) Chèques de paie du mois de février 2005 :
    - Paie du 1er février 2005 au montant de 12 608,20 \$;
    - Paie du 15 février 2005 au montant de 14 341,51 \$;
5. Projet cour d'école : Invités;
6. Période de questions;
7. Dépôt du rapport budgétaire et du rapport des investissements au 31 janvier 2005;
8. Correspondance reçue et envoyée de janvier 2005;
9. Appui financier au Gala Méritas 2005 ;
10. Service 911;
11. Demande d'appui au Volet II – Sylviculture Lavérendry inc.;
12. Demande d'aide financière au fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux;
13. Demande du Club Lions de Macamic inc.;
14. Devamco – Plans d'urbanisme;
15. Rapport des comités;
16. Pacte rural : Marina et espaces verts;
17. Questions diverses:
  - a) Refus d'exploitation d'une sablière à la Montagne à Fred;
  - b) Vols par infraction;

18. Information du directeur général;
19. Période de questions;
20. Levée de l'assemblée;

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 5, 11, 12, 17b) et 18 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

La conseillère Denise Dubois fait son entrée à la séance.

**2005-03-032 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 14 FÉVRIER ET CELUI DU 28 FÉVRIER 2005**

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les procès-verbaux du 14 février et celui du 28 février 2005 soient adoptés tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**2005-03-033 4. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
  - Au montant de 75 591,65 \$ ;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques au montant de 27 083,89 \$ ;
- c) Chèques de paie du mois de février 2005 :
  - Paie du 1<sup>er</sup> février 2005 au montant de 12 608,20 \$ ;
  - Paie du 15 février 2005 au montant de 14 341,51 \$ ;

Adoptée à l'unanimité.

**6. Période de questions**

Les personnes du public qui le désiraient se sont exprimées.

7. **Dépôt du rapport budgétaire et du rapport des investissements au 31 janvier 2005**

Une copie du rapport budgétaire et du rapport d'investissements au 31 janvier 2005 est remise à chaque membre du conseil tel que prévu par la loi.

8. **Correspondance reçue et envoyée de février 2005**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard, donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de février 2005.

2005-03-034 9. **APPUI FINANCIER AU GALA MÉRITAS 2005**

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La Ville de Macamic contribue à la 18<sup>e</sup> édition du Gala Méritas 2005 organisée par la Cité Étudiante Polyno, et ce, pour un montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2005-03-035 10. **CHANGEMENT DE MANDATAIRE RESPONSABLE DE LA GESTION DE LA CENTRALE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec (bureau Val d'Or) cessera d'exploiter, à compter du 11 mai 2005, le centre d'appels d'urgence 9-1-1 dont notre municipalité fait partie;

ATTENDU QUE le projet de Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT), établi à Rouyn-Noranda, prendra la relève de la Sûreté du Québec à compter du 11 mai 2005, aux mêmes coûts, normes et exigences en cette matière;

ATTENDU QUE le CAUAT est un organisme à but non lucratif (OBNL), composé des représentants d'organismes du milieu dont les municipalités et la santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Louis Dessureault et résolu :

QUE : La Ville de Macamic informe la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec ainsi que les compagnies de téléphone Télébec desservant le territoire de la ville de Macamic, que les ententes et conventions qui ont été adoptées pour le service 9-1-1 soient maintenues, mais qu'à compter du 11 mai 2005, le CAUAT agira à titre de mandataire du Service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) ;

QUE : La Ville de Macamic autorise la compagnie de téléphone desservant son territoire à procéder au réacheminement des circuits 9-1-1 vers le CAUAT.

Adoptée à l'unanimité.

2005-03-036

13. **DEMANDE DU CLUB LIONS DE MACAMIC INC.**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE: La Ville de Macamic autorise le Club Lions de Macamic inc. pour leurs activités dans le cadre du Show & Shine à effectuer une parade dans les rues et avenues de la municipalité les 21 et 22 mai 2005.

QUE: Le Club Lions de Macamic inc. est autorisé à utiliser les rues et avenues suivantes :

- 6<sup>e</sup> Avenue Ouest, 2<sup>e</sup> Rue Ouest jusqu'à la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest, la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest jusqu'à la rue Principale, la rue Principale jusqu'à la 8<sup>e</sup> Avenue Ouest, de cette avenue jusqu'à la 1<sup>re</sup> Rue Ouest et de cette rue jusqu'à la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest.

QUE: Le Club Lions de Macamic inc. est responsable d'assurer la sécurité pour la tenue de leurs activités et pour la circulation sécuritaire des véhicules qui seront détournés et pour ceux qui devront circuler sur les tronçons de rues et avenues pour se rendre à leur propriété.

Adoptée à l'unanimité.

2005-03-037

14. **DEVAMCO – PLANS D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu :

QUE : La firme Devamco de Rouyn-Noranda soit mandatée pour la réalisation du plan et des règlements d'urbanisme.

QUE : Les honoraires sont de 11 700 \$, plus des frais de 1 000 \$ auxquels s'ajoute un montant de 4 000 \$, taxes en sus, pour la cartographie auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard soit et est autorisé pour et au nom de la municipalité à signer tous les documents requis et nécessaires pour l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

15. **Rapport des comités**

Le conseiller Claude Morin fait rapport de la rencontre avec la Corporation de développement.

2005-03-038

16. **PRIORITÉ PACTE RURAL**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Claude Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic privilégie comme projet prioritaire, au niveau du Pacte rural, le projet marina et espaces verts, dont la subvention demandée est de 20 000 \$;

QUE : La Ville de Macamic autorise le représentant de la Corporation de développement de Macamic, monsieur Ghislain Deschênes à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Questions diverses**

2005-03-039

a) **REFUS D'EXPLOITATION D'UNE SABLIÈRE  
À LA MONTAGNE À FRED**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu :

QUE : La Ville de Macamic confirme que sa volonté est d'empêcher toute forme d'exploitation d'une gravière sur le site de la Montagne à Fred et demande à la MRC d'Abitibi-Ouest de prendre toutes les dispositions requises dans le processus menant à l'adoption du nouveau schéma d'aménagement afin de rendre permanente notre décision.

QUE : La Ville de Macamic maintienne les positions prises précédemment par le conseil de Colombourg à savoir que la Montagne à Fred soit développée en site récréotouristique tel que convenu antérieurement et de mandater la Corporation de développement de Macamic afin de poursuivre toutes les démarches entreprises en ce sens depuis les deux dernières années.

Adoptée à l'unanimité.

19. **Période de questions**

Les personnes du public qui le désiraient, se sont exprimées.

**Certificat de crédits**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants dans le budget d'opération ou les réserves pour les dépenses décrites dans la résolution numéro 005-03-034.

Joëlle Rancourt  
Secrétaire-trésorière adjointe

**2005-03-040****20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu d'ajourner l'assemblée au mardi 29 mars 2005. Il est 22 h 15.